

PERMIS D'AMENAGER

Vu pour être annexé
 Le Maire, **28 MARS 2019**

Département de LOIRE ATLANTIQUE
 Commune de GUENROUËT
 Le Racoin
 Section ZR n°96

Lotissement "Pré de Ronde"

Plan de composition

Article R 441-4 2° du Code de l'Urbanisme

FONCIER
 URBANISME
 COPROPRIÉTÉ
 BORNAGE
 TOPOGRAPHIE
 BUREAU
 D'ÉTUDES-VRD
 EXPERTISE
 IMPLANTATION
 CONSEIL

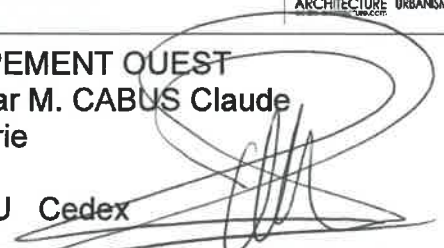
BLAIN
 9 rue Thomas Edison
 BP 14
 44130 Blain
 Tél. 02 40 79 02 70
 Fax 02 40 79 13 65

SAVENAY
 2 rue de la Gare
 44260 Savenay
 Tél. 02 40 56 91 73
 Fax 02 40 56 92 27

SAINT HERBLAIN
 37 rue Bobby Sands
 44813 Saint Herblain
 Cedex
 Tél. 02 40 86 09 73
 Fax 02 40 86 09 70

PONT-CHÂTEAU
 2 rue des Châtaigniers
 Parc de la Cafetais BP22
 44160 Pont-Château
 Tél. 02 40 01 60 27
 Fax 02 40 88 05 26

SARL AU CAPITAL
 DE 130 000 €
 429 051 154
 RCS SAINT-NAZAIRE
 APE 7112A
 OGE N° 2000B200010

Date	Indice	Nature des modifications	
Nivellement en système : NGF (Rattachement GPS réseau Téria) Coordonnées en système : Lambert 93 - CC47		Architecte : ACDM Architecture 2 rue Marie Curie 44124 VERTOU Cedex CS 52411	
PA4		Pour : IFI DEVELOPPEMENT OUEST Représentée par M. CABUS Claude 2 rue Marie Curie CS 52411 44124 VERTOU Cedex	
			
Echelle 1 / 500	Ref : S7555	Date de Creation 13.02.2019	Fichier Autocad S7555.DWG





LEGENDE

- Limite de recul des constructions
- Arbre conservé
- Arbre à planter (position de principe)
- Haie existante conservée et nettoyée
- Espace sans construction principale (10.00 mètres de largeur)
- Annexes admises
- 24.56
- 2.0%
- Cote altimétrique du terrain naturel
- Cote voirie projet
- voirie : 40.74
- Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement imposé, non clos sur le Domaine Public. 5m de largeur x 5m de profondeur min.
- Poste de relèvement des Eaux Usées
- Sens de circulation véhicule
- Eclairage public (position de principe)
- Limite de recul des constructions
- Arbre conservé
- Arbre à planter (position de principe)
- Haie existante conservée et nettoyée
- Espace sans construction principale (10.00 mètres de largeur)
- Annexes admises
- Cote altimétrique du terrain naturel
- Cote voirie projet
- voirie : 40.74
- Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement libre, non clos sur le Domaine Public. 5m de largeur x 5m de profondeur min.
- Poteau bois anti-stationnement à poser

Nota:

- Plan dressé suivant les limites apparentes de possession.
- Les cotes et les superficies ne seront définitives qu'après bornage et établissement du document d'arpentage.

PA4
S7555
Echelle : 1/500
13.02.2019